

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL**

[Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi]

(II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les Etats parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

(II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

(II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation faire intervenir des avis d'experts du Secrétariat et/ou des organismes consultatifs, si et quand l'Etat partie / les Etats parties le souhaite(nt).

(II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport.  
Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.

(II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de conservation de ces biens.

(II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

## II.1. Introduction

a	Etat partie	COTE D'IVOIRE	101
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom: Réserve Intégrale du Mont Nimba	102
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Local: OUEST 7° 31' 30" à 7° 38' 00" 8° 23' à 8° 28' 30"	103
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	1981	104
	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport.	Orga: Direction de la Protection de la Nature (DPN)	105
e	Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Personnel: SOMBO TANO Adresse: BP V 178 Ville: Abidjan Téléphone: (225) 20 22 53 66 / 20 21 07 00 Fax: (225) 20 21 09 90 E-mail: idpn@africaonline.co.ci	106
f	Date de ce rapport	Juillet 2000	107
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom: KOVAME AMANI Denis Titre: Directeur de la Protection de la Nature	108

# LA RESERVE INTEGRALE DU MONT NIMBA

## 1- Généralités

1.1- Arrêté de classement : n° 4190/SE/F du 13 – 12 - 1943

1.2- Superficie

5.000 ha (partie ivoirienne)

19.500 ha (parties libérienne et guinéenne)

1.3- Situation géographique :

La Réserve intégrale du Mont Nimba est située à l'Ouest de la Côte d'ivoire dans le département de Danané, à cheval sur la Côte d'ivoire, la Guinée et le Liberia.

## 2- Aménagement : Néant

## 3- Exécution budget

- Equipement des brigades
  - 1 véhicule
  - 1 tronçonneuse
  - 1 caisse à outil
  - matériel de bivouac
- Infrastructures
  - Construction de deux logements jumelés pour agents à Kouan Houleu
- Fonctionnement

Dotation trimestrielle en petite trésorerie et en carburant.

## 4- Vocation majeure du parc

- Conservation du milieu naturel et de la biodiversité
- Valorisation touristique
- Recherche.

## 5- Recherches en cours : Néant

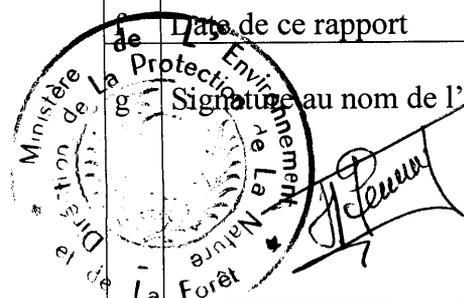
## 6- Impacts anthropiques et problèmes majeurs

- Exploitation de produits secondaires (feuille, bois de chauffe, écorces)
- Braconnage
- Besoins d'aménagement

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.1. Introduction**

a	Etat partie	COTE D'IVOIRE	101
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien : RESERVE INTEGRALE DU MONT NIMBA	102
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Ouest Latitude : 7° 31' 30" et 7° 38' Longitude : 8° 23' et 8° 28' 30"	103
d	Date d'inscription sur la liste du patrimoine mondial	1981	104
d	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport	1. DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA NATURE (DPN) : Surveillance/Aménagement Responsable : le Directeur Adresse : BP V 178 Abidjan Téléphone : + 225 20 21 07 00 / 20 22 53 66 Fax : + 225 20 21 09 90 E-mail : <a href="mailto:ipcgap@africaonline.co.ci">ipcgap@africaonline.co.ci</a> .  2. CENTRE DE RECHERCHE EN ECOLOGIE (CRE) : Gestion scientifique et technique - secrétariat exécutif du MAB/UNESCO - Point Focal du Centre de Patrimoine Mondial Responsable : le Directeur Adresse : 08 BP 109 Abidjan 08 Tél/fax : +225 21 25 73 36 E-mail : <a href="mailto:tondoh@ci.refer.org">tondoh@ci.refer.org</a>	105
e	Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact	Personne responsable : SOMBO TANO Adresse : BP V 178 Abidjan Ville et code postal : ABIDJAN Tél : +225 22 53 66 Fax : + 225 20 21 09 90 E-mail <a href="mailto:ipcgap@africaonline.co.ci">ipcgap@africaonline.co.ci</a> .	106
	Date de ce rapport	Juillet 2000	107
	Signature au nom de l'Etat partie	Nom : KOUAME AMANI Denis Titre : Directeur de la Protection de la Nature Date : 09 août 2000	108



## II.2. Déclaration de valeur

### II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie.	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie	211
	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.	Critères retenus pour l'inscription :  Critères culturels : i – ii – iii – iv – v – vi	212
b	Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères naturels : : i – ii – iii – iv	2130
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation		214
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription		215
e	Réactions à ces observations		216

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

**II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur**

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI / NON	221
	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? OUI / NON	222
b	par exemple, afin de reconnaître les valeurs culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Si oui, pourquoi ?	223
	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI / NON	224
c	de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation de la zone tampon semble appropriée : OUI / NON <i>Pas de zonation</i>	225
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : OUI / NON	226
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle est incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit : • refléter le(s) critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • Elle devrait également mentionner des questions comme : ce que représente le bien, ce qui rend le bien exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.	Nouvelle déclaration de valeur :	227

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

*II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur*

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI NON	221
	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? OUI / NON	222
b	par exemple, afin de reconnaître les valeurs culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Si oui, pourquoi ?	223
	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI NON	224
c	de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation de la zone tampon semble appropriée : OUI / NON <i>Pas de zonation</i>	225
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : OUI / NON	226
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle est incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit • refléter le(s) critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le bien exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.	Nouvelle déclaration de valeur :	227

## II.2. Déclaration de valeur

### II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie.	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie	211
	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.	Critères retenus pour l'inscription :  Critères culturels : i – ii – iii – iv – v – vi	212
b	Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères naturels : : i – ii – iii – iv	2130
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation		214
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription		215
e	Réactions à ces observations		216

### II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

a	<p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	31
	<p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p style="text-align: right;">OUI <input checked="" type="radio"/> NON</p>	32
		<p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur?</p> <p style="text-align: right;">OUI <input checked="" type="radio"/> NON</p>	33
		<p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p>	34
b		<p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p>	35
c	<p>Veuillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p>	<p>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ?</p> <p style="text-align: right;"><input checked="" type="radio"/> OUI NON</p>	36

## II.4. Gestion

### II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

a	Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre	Propriété : <u>Etat</u> - Région - Privés	411
	et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal	Statut légal : Réserve Intégrale	412
	Cadre juridique (national et local)	Arrêté N° 4190/SE/F du 13.12.1943 Loi N° 65-225 du 4.08.65	413
	et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,	Cadre institutionnel (local) Réserve Intégrale du Mont Nimba	414
	Agence(s) en charge de la gestion : Cellule d'Aménagement de la Réserve Intégrale du Mt Nimba Responsable : CISSE Sankou Adresse : BP 135 Danané (RCT) Code postal et Ville : Téléphone : (225) 33 70 32 11 Fax : E-mail : idpn@aficaonline.co.ci.		415
b	ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.	Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir Renforcer les capacités de gestion de la Cellule d'Aménagement Sensibiliser la population riveraine Mettre en place des projets de recherche - inventaire flore faune - intégration de la réserve dans son milieu socio-économique	416

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.2. Gestion et planification*

a		Niveau auquel la gestion du bien est exercée :  sur le site    ✕ dans la région ✕ depuis l'administration centrale	421
	L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.	Changements survenus au site depuis l'inscription dans : Le mode de propriété	422
		Le statut légal	423
		Les mesures de protection	424
		Les limites	425
		Les moyens mis à disposition <i>Renforcement en moyens matériels</i>	426
	En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.	Plans agréés relatif au bien :  plan régional :	427
	Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre	plan local :	428
	par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.	plan de conservation :	429
b	Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.	plan de développement touristique : etc.	430

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

a	Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site	Un plan de gestion fonctionnel existe :  OUI / <u>NON</u>	4301
	destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien.	Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : <u>OUI</u> / NON	4302
	De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités	Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : <u>OUI</u> / NON	4303
	et le plan pourra être joint en annexe au dossier.	Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : <u>OUI</u> / NON	4304
		Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : <u>OUI</u> / NON	4305
		Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : <u>OUI</u> / NON	4306
		Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : <u>OUI</u> / NON	4307
		Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : <u>OUI</u> / NON	4308
		Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : <u>OUI</u> / NON	4309
b		Mise en œuvre d'un plan de gestion :  En fonction d'une législation spécifique ? <u>oui</u>	4310
		Organisme responsable de la mise en œuvre : Institution gouvernementale <input checked="" type="checkbox"/> <u>CS</u> <input checked="" type="checkbox"/>	4311
		Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : <u>OUI</u> / NON	4312
		Evaluation du plan de gestion : Périodicité : <u>3 ans</u> indicateurs définis : personnel formé :	4313
b		Révision prévue tous les <u>5</u> ans	4314
c	(fournie copie du plan en annexe)	Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion : Pas de financement prévu Financement garanti Financement national <u>oui</u> Financement bilatéral <u>oui</u>	4315

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
 Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		Financement intergouvernemental	
		Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion : Manque de fonds <input checked="" type="checkbox"/> Manque de personnel formé <input checked="" type="checkbox"/> Problèmes administratifs ou législatifs <input checked="" type="checkbox"/>	4316
		Date de mise en œuvre du plan de gestion courant : Flexible	4317
c	Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.	Personne responsable du bien : Nom : CISSE Sawissi Titre : Directeur Cellule d'Aménagement Adresse: BP 135 Code postal et ville : DANANE (RCI) Téléphone : (225) 33 70 32 11 Fax : E-mail : idpn@aficaonline.co.ci.	4318

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

<p><b>Ressources humaines</b> a L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines.</p>	<p>Niveaux d'encadrement : 1. Direction : <b>1</b></p>	<p>441</p>
	<p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) : <b>0</b></p>	<p>442</p>
	<p>3..Personnel d'exécution (nombre, rôle) : <b>2</b>  Gardes <b>2</b> Pisteurs <b>0</b> Chauffeurs <b>0</b> Secrétaires <b>0</b> Ouvriers <b>0</b> Manoeuvres <b>0</b></p>	<p>443</p>
<p><b>Ressources financières ordinaires</b></p>	<p>Sources et niveaux de financement <i>Budget Général de Fonctionnement</i> <i>Budget Spécial d'Investissements et d'Equipement.</i></p>	<p>444</p>
<p>b et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,</p>	<p>Revenus directement issus de la gestion Nature <b>0</b> Montant <b>0</b> Utilisation <b>0</b></p>	<p>445</p>
<p><b>Besoins de formation de son personnel</b> ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.</p>	<p>Carences constatées <i>Insuffisance de lutte contre le braconnage</i></p>	<p>446</p>
	<p>Besoins de formation du personnel : <i>- Gestion et lutte contre le braconnage</i> <i>- Formation continue du personnel</i></p>	<p>447</p>
<p>c</p>	<p>Types de formations souhaitées <i>- Formation d'une unité d'élite contre le braconnage</i></p>	<p>448</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

a Protection et conservation	Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion :  GTZ WWF BirdLife	451
	Mesures de protection et moyens de mise en œuvre  Patrouilles anti-braconnage Sensibilisation des populations locales Dotation en équipements adéquats	452
	Programmes locaux en place  Cellule d'Aménagement de la Réserve Intégrée du Mont Numba.	453
	Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement)  Néant	454
	Financements (origine, montant)  Néant	455
Assistance technique :  Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies,	Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :  a. Centre du Patrimoine Mondial Non b. Campagne internationale de l'UNESCO Non c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence Non d. Autres aides	456
b soit grâce à des coopérations bilatérales.	Assistance technique fournie par coopérations bilatérales  Néant	457

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives*

<p>a L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,</p>	<p><b>Etudes scientifiques</b></p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche :</p> <p>Laboratoires : <b>NON</b></p> <p>Hébergement de chercheurs : <b>NON</b></p> <p>Véhicules : <b>NON</b></p> <p>Matériel scientifique : <i>Néant</i></p> <p>Bases de données : <i>Néant</i></p> <p>Herbiers : <i>Néant</i></p> <p>Collections zoologiques : <i>Néant</i></p> <p>Personnel compétent (techniciens, laborantins) <i>Néant</i></p>	<p>4601</p>
<p>b Sur les projets de recherche :</p> <p>pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.</p>	<p><b>Programmes de recherche/développement</b></p> <p>Titre du programme :</p> <p>Organisme(s) soutenant la recherche :</p> <p>Participation d'équipes nationales et/ou étrangères :</p>	<p>4602</p>
	<p>Objectifs du programme :</p> <p>Etat d'avancement :</p> <p>Résultats obtenus :</p> <p>Publications :</p> <p>Ressources humaines concernées :</p>	<p>4602 1</p>
<p>les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données ,</p>	<p><b>Nouvelles techniques de gestion</b></p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique <i>Non</i></p> <p>Type</p> <p>Capacité</p> <p>Année</p>	<p>4603</p>
<p>l'accès au réseau Internet ou</p>	<p>Accès possible au réseau internet OUI / <b>NON</b></p>	<p>4604</p>
	<p>Accès effectif au réseau internet OUI / <b>NON</b></p>	<p>4605</p>
	<p>Utilisation du courrier électronique OUI / <b>NON</b></p>	<p>4606</p>
<p>c la réalisation d'un SIG.</p>	<p>Existe-t-il un Système d'Information Géographique (SIG) pour le site :</p> <p>en projet ? <i>oui</i></p> <p>en cours ?</p> <p>fonctionnel ?</p>	<p>4607</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d	les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires :	<p><b>Activités éducatives</b></p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? <i>OUI</i> Combien ? <i>Non déterminé</i></p>	4608
		Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : OUI / <b>NON</b>	4609
		Y a-t-il une politique d'Education environnementale : <b>NON</b> / OUI /	4610
		Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens.	4611
	d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.	<p><b>Information et sensibilisation</b></p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ? <i>Journées "portes ouvertes"</i></p>	4612
e		<p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?</p> <p><i>Journées "Portes ouvertes"</i></p>	4613

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.4.7. Questions diverses**

a	Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres : • si le site comporte une plaque	Plaque avec logo du Patrimoine Mondial	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4701
	indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ;	Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4702
	• quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs,	Centre d'information/interprétation pour les visiteurs	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4703
	musée de site,	Musée de site	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4704
	sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ;	Sentiers de découverte	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4705
		Structures hôtelières (gîte, restaurant)	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4706
		Stationnement des véhicules	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4707
		Toilettes	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4708
		Soins d'urgence et sauvetage	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4709
		Personnel ad hoc et formation reçue	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4710
		Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc.	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4711
	• s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ;	Journées portes ouvertes	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4712
		Manifestations spéciales ou expositions	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4713
		Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4714
	• quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités.	Effets du classement sur la fréquentation du site <b>POSITIF</b>		4715
		Autres réalisations:		4716
	A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable	Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4717
b	des dispositions législatives et administratives relatives au bien.	Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4718

**Annexes :** • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

## II.5. Facteurs affectant le bien

### II.5.1. Degrés de menace

	Pressions liées au développement :	
<p>Veuillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p>Intégrité visuelle :</p> <p>Chantiers NON</p> <p>Déchets et ordures NON</p> <p>Constructions NON</p> <p>Immeubles</p> <p>Infrastructures mal intégrées NON</p> <p>Pâturage illégal et surpâturage NON</p> <p>Coupes de bois oui</p> <p>Défrichements oui</p>	5101
	<p>Intégrité structurelle</p> <p>Routes oui</p> <p>Barrages Non</p> <p>Mines Non</p> <p>Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût) Non</p> <p>Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût) Non</p> <p>Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût) Non</p> <p>Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales oui</p>	5102
	<p>Intégrité fonctionnelle</p> <p>Conservation de la productivité biologique oui</p> <p>Conservation de la diversité oui</p> <p>Fonctionnement des cycles (eau, etc.) oui</p>	5103

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		<b>Contraintes liées à l'environnement :</b>	
	les contraintes liées à l'environnement	Intégrité visuelle :  Modifications du relief <span style="float:right">Non</span> Modification du couvert végétal <span style="float:right">Non</span>	5104
		Intégrité structurelle  Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales <span style="float:right">Non</span> Réintroductions d'espèces animales ou végétales <span style="float:right">Non</span> Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels <span style="float:right">Non</span> Suppression d'espèces introduites animales ou végétales <span style="float:right">Non</span>	5105
b		Intégrité fonctionnelle  Qualité des processus entretenant la vie Conservation de la productivité biologique <span style="float:right">oui</span> Conservation de la diversité <span style="float:right">oui</span> Fonctionnement des cycles (eau, etc.) <span style="float:right">oui</span> Changements climatiques prévisibles <span style="float:right">oui</span>	5106
c	les catastrophes naturelles et la planification préalable,	Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site:  Séismes : <span style="float:right">Non</span>  Glissements de terrain : <span style="float:right">oui</span>  Avalanches : <span style="float:right">Non</span>  Inondations : <span style="float:right">Non</span>  Sécheresses : <span style="float:right">Non</span>  Incendies : <span style="float:right">oui</span>  Volcanisme : <span style="float:right">Non</span>  Autres :	5107

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<b>Le tourisme et ses conséquences : NEANT</b>	
les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme	Statistiques annuelles de fréquentation :  Nombre de visiteurs par an Origine des visiteurs Evolution pluriannuelle de la fréquentation Revenus annuels du tourisme	5108
	Accessibilité du site (depuis la capitale ?) Distance Route revêtue Piste saisonnière Aérodrome	5109
	Circulabilité dans le site : Pour les handicapés, Pour les véhicules, En fonction des saisons	5110
	Pressions exercées par le tourisme : Prélèvements (faune, flore, objets) Dégâts (piétinement) Gestion des déchets (poubelles, W.C.) Incendies	5111
	Equipements pour les touristes : Aires de pique-niques, gîtes d'étape, corbeilles à déchet, signalisation sur pistes etc..	5112
	La capacité de charge touristique du site est-elle définie ? OUI/NON	5113
	Peut-on parler de tourisme durable ?  OUI/NON	5114

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Relations avec la population riveraine du site	
et le nombre d'habitants.	Evaluation de la population locale <b>ND</b> Nombre d'habitants vivant dans le site, <b>0</b> Nombre d'habitants vivant dans la zone tampon (20 km)) <b>ND</b> Evolution depuis la création du site. <b>ND</b>	5115
	Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales Villages (localisation, population) ou campements (durée) Activités (cf. considérations socio-économiques)	5116
	Particularités culturelles de cette population <b>AGRICULTEURS</b>	5117
	Considérations socio-économiques Systèmes de production principaux <b>CAFE - CACAO - CULTUREL</b> Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.) <b>Non</b> Relation avec le développement durable Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale <b>Non</b> Implication du personnel local dans la gestion du site <b>oui</b>	5118
	Problèmes spécifiques de réfugiés Causes <b>Guerre du Liberia</b> Origine géographique <b>Liberia</b> Nombre de réfugiés <b>Non déterminé</b> Début du phénomène <b>1990</b> Conséquences <b>Exploitation agricole</b> Solutions envisagées <b>Rapatriement</b>	5119
	Situations d'insécurité et conséquences <b>Explosion démographique / Dégradation du milieu</b>	5120
	Autres facteurs affectant le bien Vandalisme, vol, pillage <b>oui</b> Déboisement <b>oui</b> Braconnage <b>oui</b> Pâturage illégal <b>Non</b>	5121

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
 Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces.</p> <p>Augmentation de la fréquence des patrouilles de surveillance                  Sensibilisation des populations locales</p>	5122
	<p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution).</p> <p>Diminution</p>	5123
	<p>La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ?</p> <p style="text-align: right;"><input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON</p>	5124
	<p>De quelle manière?</p> <p>Information                  Education                  Communication</p>	5125

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

	Méthodes de prévention des menaces et pressions	
Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations,	Catastrophes naturelles : Séismes : Glissements de terrain : Avalanches : Inondations : Sécheresses : Incendies : <i>Sensibilisation</i> Volcanisme : Autres :	5201
pollution industrielle,	Pollutions industrielles :	5202
vandalisme, vol, pillage,	Vandalisme, vol, pillage :	5203
modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.	Infrastructures industrielles : Barrages Mines Réseaux de transport électrique Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux)	5204
Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.	Changements d'utilisation de la terre	5205
Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien.	Pastoralisme	5206
	Braconnage <i>Patrouilles régulières</i>	5207
	Urbanisme	5208
Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.	Tourisme	5209
b Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien	Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour <i>Diminution de l'impact</i>	5210

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

c	et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.	Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier  Mesures envisagées dans l'avenir <i>Mise en œuvre du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP)</i>	5211
---	---	---	------

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.6. Suivi**

	<b>Exercices de suivi précédents</b>	
Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien,	Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) (suivi périodique ou réactif) (indiquer dates et résultats)	601
cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.	Suivi périodique des ressources de flore : fréquence méthodologie inventaire estimations bilan	602
Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique.	et/ou Suivi périodique des ressources de végétation : fréquence méthodologie catégories bilan	603
La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.	et/ou Suivi périodique des ressources de faune : fréquence méthodologie inventaire estimations bilan	604
	et/ou Suivi des paysages : fréquence méthodologie catégories	605
	et/ou Suivi des constructions et édifices	606
	Ressources humaines affectées à ces suivis	607

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Moyens matériels afférents <i>Néant</i>	608
b Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible. par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.	Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation 1. <i>Evolution du braconnage</i> 2. <i>Intrusions parcelaires</i> 3. <i>Eco-tourisme</i> ...	609
c Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.	Partenaires du suivi <i>Néant</i> Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien <i>Néant</i> Evolution de la méthodologie de suivi <i>Néant</i>	610
d Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.	Date des exercices de suivi antérieurs : Résultats des exercices de suivi antérieurs <i>ENCOURAGEMENTS</i> Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.	611

## II.7. Conclusions et mesures recommandées

	<p>Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus) suivants :</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p>	701
a		<p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p>	702
b	<p>Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <p><i>Etat de conservation satisfaisant</i> <i>Initier d'autres programmes pour assurer une meilleure protection de la Réserve</i></p>	703
		<p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p> <p><i>Insuffisance d'équipements</i> <i>Nombre limité du personnel</i></p>	704
c	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p>	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p> <p><i>- Renforcer les capacités de gestion</i> <i>- Acquies du matériel roulant (véhicules, motos)</i> <i>- Acquies des équipements de patrouilles (jumelles, GPS, Radios fixes et portatives, etc.).</i></p>	705

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Institution(s) responsable(s) de la mise en œuvre  Organisation : <i>Direction de la Protection de la Nature</i> Responsable : <i>KOUAME Amani Denis</i> Adresse : <i>BP V 178 Abidjan</i> Téléphone : <i>225 20 21 07 00</i> Fax : <i>225 20 21 09 90</i> E-mail : <i>idpn@afucaonline.co.ci</i>	706
e	Calendrier de mise en oeuvre	Calendrier de mise en œuvre  <i>Flexible</i>	707
f	Besoins d'assistance internationale	Besoins d'assistance internationale  <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	708
		Type d'assistance souhaitée :  <i>- Formation du personnel</i> <i>- Equipement de la cellule</i> <i>- Budget de Fonctionnement</i>	709
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi :  1. Nom : <i>SOMBO TANO</i> Adresse : <i>BP V 178 Abidjan</i> 2. Nom : <i>CASSE SANISSI</i> , Adresse : <i>BP 135 Danane</i> ...	710
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	Organisme <i>Direction de la Protection de la Nature</i> Personne responsable : <i>KOUAME Amani Denis</i> Adresse <i>BP V 178 Abidjan (RCI)</i>	

## II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site

Carte du site (zonage)

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :

Impression générale (vue d'ensemble du site)

Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site

Photos des principales atteintes au site et à ses environs

Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site

Bibliographie indicative

a		000
---	--	-----

### Annexe III

Guinée

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

## SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL

[Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi]

(II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les Etats parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

(II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

(II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation faire intervenir des avis d'experts du Secrétariat et/ou des organismes consultatifs, si et quand l'Etat partie / les Etats parties le souhaite(nt).

(II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport. Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.

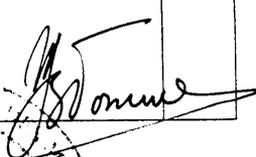
(II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de conservation de ces biens.

(II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

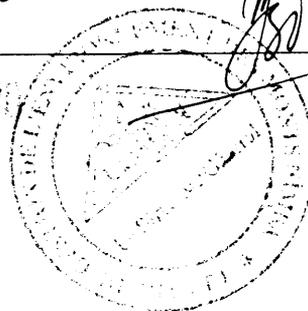
Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial



**II.1. Introduction**

a	Etat partie	<i>République de Guinée</i>	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien <i>Réserve naturelle intégrale des Monts Nimba</i>	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : <i>Guinée Forestière, préfet. de Lola</i> Latitude : <i>7°37' Nord</i> Longitude : <i>8°25' Ouest</i> } <i>Coordonnées du point central</i>	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	<i>1981</i>	004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : <i>Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba (CEGEN)</i> Personne responsable : <i>Saramady TOURE</i> Adresse : <i>Directeur Général</i> Ville et code postal : <i>Conakry - B.P. 3401</i> Téléphone : <i>(224) 41.38.48</i> Fax : <i>(224) 41.49.13</i> E-mail : <i>-</i>	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	<i>09 mai 2000</i>	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : <i>Saramady TOURE</i> Titre : <i>Directeur Général CEGEN</i> 	010

09 MAI 2000



Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

## II.2. Déclaration de valeur

### II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie <i>Du "bloc forestier guinéen" couvrant autrefois la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone, il ne reste plus que quelques reliques résiduelles disséminées sur ces territoires. Le Niimba compte parmi les plus beaux lambeaux de cette forêt humide, abri naturel de premier choix pour les espèces (suite p.5)</i>	008 009
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.  Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères retenus pour l'inscription :  Critères culturels : i - ii - iii - iv - v - vi  Critères naturels : : i - <u>ii</u> - iii - <u>iv</u>	010
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation		011
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription		012
e	Réactions à ces observations		013

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

*II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur*

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI / NON	000
b	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeurs culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? OUI / NON  Si oui, pourquoi ?	000
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI / NON  La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : OUI / NON	000
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : OUI / NON	000
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit • refléter le(s) critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.	Nouvelle déclaration de valeur : <i>Rien à signaler</i>	000

<p>• Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.</p>		
--	--	--

II.2.1.-a (suite): animaux de la région. Point culminant à l'extrémité sud-est de la dorsale guinéenne, carrefour climatique de la sous-région, aux forêts naturelles du Nimba s'ajoutent des types d'écosystèmes spécifiques (prairies montagnardes, savanes de piedmont, galeries forestières...). Cet enchevêtrement de formations végétales et la diversité de paysages offrent au visiteur un spectacle naturel d'une grande beauté, exceptionnel en Afrique de l'Ouest.

Principales caractéristiques: moyenne montagne tropicale, relief contrasté, carrefour climatique, dynamique fluviale complexe, forêts primaires et secondaires, sols ferrallitiques et ferrugineux, étagement de cuirasses latéritiques, dépôts quaternaires, socle précambrien (granits, gneiss, dolérites), roches métasédimentaires (itabirite du Nimba), gisements de fer (hématite pure), faune aux nombreux spéc. endémiques, grands Mammifères dont certaines spéc. menacées. Habitat traditionnel, nombreux traditions culturelles, folkloriques et artistiques des populations riverains du site. La beauté du site ne trouve son égal que dans son attrait touristique et scientifique. Malgré la recherche naturaliste effectuées dans le passé, la multitude de énigmes scientifiques qui demeurent fait du Nimba un véritable sanctuaire naturel de l'écologie et de la géographie tropicales.

II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

<p>a</p> <p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p> <p><i>Le caractère exceptionnel de la chaîne de Mont Nimba tient à ses écosystèmes anciens et aux reliques de forêt dense humide que portent ses flancs, à la grande diversité de ses paysages et à la variété de la faune qui y habite. Une petite chaîne de montagne (40 km de long) remarquablement riche de formes qui se sont élaborées à partir de roches très anciennes.</i></p>	<p>000</p>
<p>b</p> <p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p>OUI / <b>NON</b></p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur?</p> <p>OUI / <b>NON</b></p> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p><i>Pression anthropique due à la croissance démographique - Afflux de réfugiés - Menace d'exploitation minière.</i></p> <p><i>Seul ces causes sont déjà à l'origine de l'inscription du site sur la liste du patrimoine en péril, mais ne modifient pas le caractère d'intégrité.</i></p> <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p><i>En dehors de ces pressions et de l'inscription du site sur la liste du patrimoine en péril, aucune modification du caractère d'intégrité n'est intervenue depuis l'inscription.</i></p>	<p>000</p>
<p>c</p> <p>Veuillez noter qu'une analyse plus</p>		<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.	Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ? <input checked="" type="radio"/> OUI / NON	<i>Sous réserve des réponses précédentes</i>
--	--	--

## II.4. Gestion

### II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

<p>a Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné.</p>	<p>Propriété : <u>Etat</u> - Région - Privés</p> <p>Statut légal : <i>Site du patrimoine mondial - Aire centrale de la réserve de la Biosphère strictement protégée.</i></p> <p>Cadre juridique (national et local) <i>Gestionnaire attribué du site : le CEGEN, placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Environnement, en l'occurrence le Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement (MMGE).</i></p> <p>Cadre institutionnel (local) <i>Situé sur le territoire de la Sous-préfecture de N'zo, (Collectivité Rurale de Développement, CRD, de même nom).</i></p>	000
	<p>Agence(s) en charge de la gestion :</p> <p>Responsable : <i>Saramady TOURE</i> Adresse : <i>Directeur Général du CEGEN</i> Code postal et Ville : <i>BP. 3401 - Coudougou</i> Téléphone : <i>(224) 41.38.48</i> Fax : <i>(224) 41.49.13</i> E-mail : <i>/</i></p>	000
<p>b ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir</p> <p><i>Un plan de gestion a été élaboré en tenant compte des réalités et contraintes actuelles de la conservation. Il confère au site le statut d'aire centrale strictement protégée de la réserve de la biosphère.</i></p> <p><i>Un établissement public administratif appelé CEGEN a été créé à cet effet par le gouvernement pour en assurer la gestion et le contrôle de la protection.</i></p>	000

(suite p.9)

--	--	--

II.4.1-b (suite): Au nombre de missions assignées au CEGEN figurent, entre autres:

- la conception et le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement intégré de la zone tampon et de l'aire de transition de la réserve (zones périphériques du site);
- le contrôle de l'application de la convention environnementale passée entre le gouvernement et la compagnie minière;
- la mise en œuvre et le renforcement du dispositif de protection et de surveillance continue du site.

Une fondation internationale pour la protection de M<sup>ts</sup> Niimba, en accord avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, sera créée et assistera le CEGEN pour assurer les obligations internationales de sa mission (recherche de fonds, coopération scientifique et technique, collecte d'informations et de documentation, etc.).

Les limites de différents aires du site (aires centrales, zone tampon et aire de transition) sont matérialisées par des panneaux de signalisation de différentes couleurs. Les limites de l'enclave minière, esquissées sur carte depuis 1993, seront matérialisées par des bornes en béton.

Deux réseaux de 15 stations météorologiques et 16 stations hydrologiques couvrent l'ensemble de la réserve de la biosphère (haut bassin du Cavally) d'une superficie estimée à 145.200 hectares.

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.2. Gestion et planification

<p>a L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p>Niveau auquel la gestion du bien est exercée :</p> <p align="center">sur le site <input checked="" type="checkbox"/> dans la région depuis l'administration centrale <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Changements survenus au site depuis l'inscription dans :</p> <p>Le mode de propriété : <i>néant</i></p> <p>Le statut légal : <i>sous changement</i></p> <p>Les mesures de protection : <i>zonage, plan de gestion ...</i></p> <p>Les limites : <i>modifiées en 1993 pour délimiter l'enclave ni nière.</i></p> <p>Les moyens mis à disposition : <i>personnel de gestion ét offé, création du CEGEN mais sans moyens matériels financiers.</i></p>	<p align="right">000</p>
<p>b En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.</p>	<p>Plans agréés relatif au bien :</p> <p>plan régional :</p> <p>plan local :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> plan de conservation : <i>plan de gestion.</i></p> <p>plan de développement touristique :</p> <p>etc.</p>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

<p>a</p> <p>Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p>Un plan de gestion fonctionnel existe : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : OUI / <input checked="" type="radio"/> NON</p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : OUI / <input checked="" type="radio"/> NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : OUI / <input checked="" type="radio"/> NON</p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p>	<p>000</p>
<p>b</p>	<p>Mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p style="padding-left: 40px;">En fonction d'une législation spécifique</p> <p style="padding-left: 40px;">Organisme responsable de la mise en œuvre :</p> <p style="padding-left: 80px;"><input checked="" type="checkbox"/> Institution gouvernementale</p> <p style="padding-left: 80px;">ONG</p> <p>Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Evaluation du plan de gestion :</p> <p style="padding-left: 40px;">Périodicité :</p>	<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>indicateurs définis : personnel formé :</p> <p>Révision prévue tous les ..... ans</p>	
<p>c (fournie copie du plan en annexe)</p>	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion :  <input checked="" type="checkbox"/> Pas de financement prévu <i>en dehors des apports extérieurs au projet.</i>  <input type="checkbox"/> Financement garanti  <input type="checkbox"/> Financement national  <input type="checkbox"/> Financement bilatéral  <input type="checkbox"/> Financement intergouvernemental</p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion :  <input checked="" type="checkbox"/> Manque de fonds  <input checked="" type="checkbox"/> Manque de personnel formé  <input checked="" type="checkbox"/> Problèmes administratifs ou législatifs : <i>conflits de compétence entre différents services</i></p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant :  <i>Juin 1991, modifié en mai 1993</i></p>	000
<p>c Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.</p>	<p>Personne responsable du bien :          Nom : <i>TOURE Sarawady</i>          Titre : <i>Directeur Général du CEGEN</i>          Adresse : <i>Min. des Mines, Géologie et Environnement</i>          Code postal et ville : <i>BP. 3401- CONAKRY</i>          Téléphone : <i>(224) 41.38.48</i>          Fax : <i>(224) 41.49.13</i>          E-mail : <i>-</i></p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

<p>a L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,</p>	<p><b>Ressources humaines :</b>  <i>Prévisions : 48 employés ; postes : 24</i>  Niveaux d'encadrement :  1. Direction : 1   2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) : 8   2. Personnel d'exécution (nombre, rôle) : 4   Gardes : <i>24 prévus mais non recrutés</i>  Pisteurs : -  Chauffeurs : 2  Secrétaires : 2  Ouvriers }  Manoeuvres } : 7  <i>Des problèmes budgétaires empêchent le recrutement du personnel manquant.</i></p>	<p>000</p>
<p>b et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,</p>	<p>Ressources financières ordinaires : <i>Salaires</i>   Sources et niveaux de financement : <i>Budget d'Etat</i>   Revenus directement issus de la gestion : <i>néant</i>  Nature  Montant  Utilisation</p>	<p>000</p>
<p>c ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.</p>	<p><b>Besoins de formation de son personnel</b>   Carences constatées : <i>encadrement technique</i>   Besoins de formation du personnel : <i>45- 50%</i>   Types de formations souhaitées : <i>grande faune, flore, socio-économie, ingénieurs...</i></p>	<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

<p>a Protection et conservation</p>	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion :</p> <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre <i>Réactualisation et mise en œuvre du plan de gestion</i></p> <p>Programmes locaux en place</p> <p>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement) : <i>conception et mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement intégré, exécution et suivi de projets spécifiques, d'études et de recherches.</i></p> <p>Financements (origine, montant) : <i>(pdf B) :</i></p> <table border="0"> <tr> <td><i>GEF</i></td> <td><i>_____</i></td> <td><i>330.000 \$ US</i></td> </tr> <tr> <td><i>PNUD</i></td> <td><i>_____</i></td> <td><i>50.000 \$ US</i></td> </tr> <tr> <td><i>UNESCO</i></td> <td><i>_____</i></td> <td><i>30.000 \$ US</i></td> </tr> <tr> <td><i>Gouvernement</i></td> <td><i>_____</i></td> <td><i>86.000 \$ US (dont</i></td> </tr> </table>	<i>GEF</i>	<i>_____</i>	<i>330.000 \$ US</i>	<i>PNUD</i>	<i>_____</i>	<i>50.000 \$ US</i>	<i>UNESCO</i>	<i>_____</i>	<i>30.000 \$ US</i>	<i>Gouvernement</i>	<i>_____</i>	<i>86.000 \$ US (dont</i>	<p align="right">000</p>
<i>GEF</i>	<i>_____</i>	<i>330.000 \$ US</i>												
<i>PNUD</i>	<i>_____</i>	<i>50.000 \$ US</i>												
<i>UNESCO</i>	<i>_____</i>	<i>30.000 \$ US</i>												
<i>Gouvernement</i>	<i>_____</i>	<i>86.000 \$ US (dont</i>												
<p>b Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> a. Centre du Patrimoine Mondial</li> <li><input type="checkbox"/> b. Campagne internationale de l'UNESCO</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> d. Autres aides : <i>GEF, Banque Mondiale, Coopération Allemande.</i></li> </ul> <p>Assistance technique fournie par coopérations bilatérales : <i>Coopération Allemande (GTZ) pour la construction de deux posts de surveillance.</i></p>	<p align="right">000</p>												

*36.000 \$ en nature,*

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives

<p>a L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,</p>	<p><b>Etudes scientifiques</b></p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche :</p> <p>Laboratoires : X (<i>embryonnaire</i>)  Hébergement de chercheurs : X  Véhicules : 2 en panne  Matériel scientifique : X  Bases de données : X (<i>données météo et hydro</i>).  Herbiers : X (<i>embryonnaire</i>)  Collections zoologiques : -  Personnel compétent (techniciens, laborantins) : -</p>	<p>000</p>
<p>b Sur les projets de recherche :  pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.</p>	<p><b>Programmes de recherche/développement</b></p> <p>Titre du programme : <i>Projet pdg - M<sup>re</sup> Niamba</i>  Organisme(s) soutenant la recherche : <i>GEF/PNUD/UNESCO</i>  Participation d'équipes nationales et/ou étrangères : <i>oui</i>  Objectifs du programme : <i>Conservation biodiversité</i>  Etat d'avancement : <i>démarrage prévu pour juin 2000</i>  Résultats obtenus : -  Publications : -  Ressources humaines concernées : <i>environ 12 cadres nationaux (dont 6 consultants) et 3 consultants internationaux dans diverses disciplines.</i></p>	<p>000</p>
<p>c les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données, l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.</p>	<p><b>Nouvelles techniques de gestion</b></p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique : <i>non</i>  Type  Capacité  Année</p> <p>Accès possible au réseau internet <b>OUI</b> / NON  Accès effectif au réseau internet OUI / <b>NON</b>  Utilisation du courrier électronique OUI / <b>NON</b>  Existe-t-il un Système d'Information Géographique <i>NON</i></p>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	(SIG) pour le site : <i>non</i>  en projet ? <i>oui</i> en cours ? fonctionnel ?	
d les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;	<b>Activités éducatives</b>  Le site accueille-t-il des visites scolaires ? Combien ? <i>Sporadiquement - Université de Ouakou et de Bordeaux III (France) en 1992 et lycées locaux.</i>  Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : OUI / <b>(NON)</b>  Y a-t-il une politique d'Education environnementale : <b>(OUI)</b> / NON  Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens. <i>Les populations riverains sur les méfaits de feux de brousse, du braconnage etc.</i>	000
e d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.	<b>Information et sensibilisation</b>  Comment sont organisées les activités d'information du grand public ? <i>Fournies dans les villages où se tiennent des assemblées sous l'égide des autorités locales et/ou des conseils des anciens.</i>  Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ? <i>Le manque de moyens du CEGEN</i>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>rend difficile, depuis quelques années, la collaboration avec les populations locales. Son rôle de gendarmerie est souvent mis en avant au détriment de sa mission de gestion rationnelle des ressources pour un développement durable de la région.</p>	
--	---	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.7. Questions diverses

		000
a	<p>Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si le site comporte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ;</li> <li>• s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ;</li> <li>• quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ;</li> <li>• quel rôle joue le classement au le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités.</li> </ul>	<p>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial : <i>oui</i></p> <p>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial : <i>oui</i></p> <p>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs : <i>non</i></p> <p>Musée de site : <i>non</i></p> <p>Sentiers de découverte : <i>non</i></p> <p>Structures hôtelières (gîte, restaurant) : <i>non</i></p> <p>Stationnement des véhicules : <i>oui (campement)</i></p> <p>Toilettes : <i>oui (campement)</i></p> <p>Soins d'urgence et sauvetage : <i>non</i></p> <p>Personnel ad hoc et formation reçue : <i>non</i></p> <p>Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc. : <i>non</i></p> <p>Journées portes ouvertes : <i>non</i></p> <p>Manifestations spéciales ou expositions : <i>oui (sporadiques)</i></p> <p>Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite : <i>oui</i></p> <p>Effets du classement sur la fréquentation du site : <i>non</i></p> <p>Autres réalisations : <i>/</i></p>
b	<p>A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.</p>	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien</p> <p><u>OUI</u> / NON <i>Des textes sont en élaboration dans ce sens.</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien OUI / <b>(NON)</b>	
--	---	--

**Annexes :** • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

## II.5. Facteurs affectant le bien

### II.5.1. Degrés de menace

<p>a Veuillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p><b>Pressions liées au développement :</b></p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>Chantiers Déchets et ordures Constructions Immeubles Infrastructures mal intégrées <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage illégal et surpâturage <input checked="" type="checkbox"/> Coupes de bois <input checked="" type="checkbox"/> Défrichements</p> <p>Intégrité structurelle</p> <p>Routes Barrages <input checked="" type="checkbox"/> Mines Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût) Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût) Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût) Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales</p> <p>Intégrité fonctionnelle</p> <p>Conservation de la productivité biologique Conservation de la diversité Fonctionnement des cycles (eau, etc.)</p>	000
---	---	-----

--	--	--	--

Les pressions liées au pâturage illégal, à la coupe de bois et aux défrichements sont actuelles, tandis que celles découlant de la future exploitation minière sont potentielles.

S'agissant de ces dernières, un projet de convention environnementale imposant des normes de conduite à la compagnie minière est à l'étude.

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
 Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>b les contraintes liées à l'environnement</p>	<p>Contraintes liées à l'environnement :</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>    Modifications du relief          Modification du couvert végétal</p> <p>Intégrité structurelle</p> <p>    Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales          Réintroductions d'espèces animales ou végétales          Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels          Suppression d'espèces introduites animales ou végétales</p> <p>Intégrité fonctionnelle</p> <p>    Qualité des processus entretenant la vie          Conservation de la productivité biologique  <input checked="" type="checkbox"/> Conservation de la diversité          Fonctionnement des cycles (eau, etc.)          Changements climatiques prévisibles</p>	<p>000</p>
<p>c les catastrophes naturelles et la planification préalable,</p>	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <p>    Séismes :</p> <p>    Glissements de terrain :</p> <p>    Avalanches :</p> <p>    Inondations :</p> <p>    Sécheresses :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Incendies : <i>feux de brousse saisonniers</i></p>	<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Volcanisme :  Autres :	
--	------------------------------	--

*Les feux de brousse sont parfois provoqués par la foudre lors des orages de fin (et/ou de début) de saisons des pluies.*

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
 Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>d les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme</p>	<p>Le tourisme et ses conséquences :</p> <p>Statistiques annuelles de fréquentation :</p> <p>Nombre de visiteurs par an                  Origine des visiteurs : <i>européenne en général</i>                  Evolution pluriannuelle de la fréquentation : <i>en augmentation</i>                  Revenus annuels du tourisme : <i>néant</i></p> <p>Accessibilité du site (depuis la capitale ?)                  Distance : <i>1060 km</i>                  Route revêtue : <i>oui</i>                  Piste saisonnière                  Aérodrome : <i>oui à 52 km</i></p> <p>Circulabilité dans le site :                  Pour les handicapés, <i>non</i>                  Pour les véhicules, <i>non</i>                  En fonction des saisons : <i>en toute saisons</i></p> <p>Pressions exercées par le tourisme :                  Prélèvements (faune, flore, objets) : <i>non</i>                  Dégâts (piétinement) : <i>peu importants</i>                  Gestion des déchets (poubelles, W.C.) : <i>non</i>                  Incendies : <i>non</i></p> <p>Equipements pour les touristes : <i>non</i>                  Aires de pique-niques, <i>non</i>                  gites d'étape, <i>non</i>                  corbeilles à déchet, <i>non</i>                  signalisation sur pistes <i>non</i>                  etc..</p> <p>La capacité de charge touristique du site est-elle définie ? <i>non</i></p> <p>Peut-on parler de tourisme durable ? <i>non</i></p>	<p>000</p>
--	---	------------

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

Le tourisme n'est pas encore une activité organisée aux M<sup>ts</sup> Niimba. Le site reçoit pourtant, de plus en plus fréquemment, des touristes étrangers (européens notamment) constitués pour le pluspart par des personnes résidents en Guinée (diplomates, coopérants, agents techniques...).

Cette absence d'organisation est due surtout par le manque de législation appropriée et de structures d'accueil.

<p>e et le nombre d'habitants.</p>	<p><b>Relations avec la population riveraine du site</b></p> <p>Evaluation de la population locale                  Nombre d'habitants vivant dans le site, : <i>néant</i>                  Nombre d'habitants vivant dans la zone tampon (20 km) : <i>environ 25 à 30.000 hts</i>                  Evolution depuis la création du site : <i>en constante augmentation</i></p> <p>Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales                  X Villages (localisation, population) ou campements (durée)                  Activités (cf. considérations socio-économiques) : <i>agriculture, élevage, cueillette...</i></p> <p>Particularités culturelles de cette population : <i>nombreuses traditions culturelles, folkloriques...</i></p> <p>Considérations socio-économiques                  Systèmes de production principaux : <i>culture sur brûlé</i>                  Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel) : <i>non</i>                  Relation avec le développement durable                  Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale : <i>non</i>                  Implication du personnel local dans la gestion du site : <i>oui, notamment dans le relevé de données météo et hydro.</i></p> <p>Problèmes spécifiques de réfugiés                  Causes : <i>conflit</i>                  Origine géographique : <i>Libéria, Sierra Leone</i>                  Nombre de réfugiés : <i>environ 25.000</i>                  Début du phénomène : <i>1990</i>                  Conséquences : <i>dégradations</i>                  Solutions envisagées : <i>renforcement du dispositif de surveillance.</i></p> <p>Situations d'insécurité et conséquences</p> <p>Autres facteurs affectant le bien                  Vandalisme, vol, pillage</p>	<p>000</p>
------------------------------------	---	------------

Déboisement : oui  
Braconnage : oui  
Pâturage illégal : oui

Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces.

*La faiblesse des moyens limite la capacité d'intervention de CEGEN.*

Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution).

*Démographie croissante, déboisement, braconnage et pâturage illégal en augmentation; nombre de réfugiés en diminution.*

10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ?

OUI / NON

De quelle manière ?

*La délimitation du site, effectuée par l'administration coloniale (1944), a été faite sans réelle consultation des populations, même si celles-ci ont été employées comme main-d'œuvre dans les travaux.*

*Lors de l'inscription en 1980, certaines localités proches du site avaient demandé et obtenu une modification de limites au profit d'espaces de cultures.*

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

<p>a Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme. Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p><b>Méthodes de prévention des menaces et pressions</b></p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p>Séismes : Glissements de terrain : Avalanches : Inondations : Sécheresses : Incendies : <i>pare-feux saisonniers.</i> Volcanisme : Autres :</p> <p>Pollutions industrielles :</p> <p>Vandalisme, vol, pillage :</p> <p>Infrastructures industrielles : Barrages Mines Réseaux de transport électrique Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux)</p> <p>Changements d'utilisation de la terre</p> <p>Pastoralisme } Braconnage } <i>équipe de surveillance sur le site.</i> Urbanisme Tourisme</p>	000
<p>b Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour <i>Pastoralisme et braconnage en augmentation ; incendies stables.</i></p>	000
<p>c et indiquer quelles mesures pour y</p>		000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.	Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier  Mesures envisagées dans l'avenir	
--	---	--

La principale mesure prise contre ces facteurs de dégradation est le maintien d'une présence de gestion sur le ~~site~~ site depuis la fin du Projet pilote en 1994.

La mise en œuvre très prochaine d'un projet financé par le GEF, le PNUD et l'UNESCO permettra à coup sûr un renforcement des capacités d'intervention du CEGEN et le transfert de tout son personnel sur le site. L'une des attentes majeures de ce projet étant, à terme ou à mi-parcours, le retrait du Niimba de la liste du patrimoine mondial en péril suite à la reconstitution des espèces de faune et de écosystèmes actuellement menacés.

## II.6. Suivi

<p>a Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation. Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p style="text-align: right;">000</p> <p><b>Exercices de suivi précédents</b> (suivi périodique ou réactif) (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) : <input checked="" type="radio"/> OUI / <input type="radio"/> NON <i>permanent</i></p> <p>Suivi périodique des ressources de flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>fréquence</li> <li>méthodologie</li> <li>inventaire</li> <li>estimations</li> <li>bilan</li> </ul> <p>et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>fréquence</li> <li>méthodologie</li> <li>catégories</li> <li>bilan</li> </ul> <p>et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>fréquence</li> <li>méthodologie</li> <li>inventaire</li> <li>estimations</li> <li>bilan</li> </ul> <p>et/ou</p> <p>Suivi des paysages : fréquence, méthodologie, catégories</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>fréquence</li> <li>méthodologie</li> <li>catégories</li> </ul>
--	---

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	et/ou	
	Suivi des constructions et édifices	
	Ressources humaines affectées à ces suivis : <i>Une équipe de 24 travailleurs dont 7 résident en permanence sur le site. Elle est chargée du suivi de l'état de conservation général du site et des activités administratives.</i>	
	Moyens matériels afférents : <i>3 véhicules 4x4 dont 2 hors d'usage; quelques équipements de terrain; appareils scientifiques...</i>	
b	Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.	Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation <i>1. Pratiques culturelles (temps de jachère de plus en plus court, 2. Pressions de chasse, de coupe de bois 3. ...</i>
c	Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.	Partenaires du suivi  Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien : <i>création du CEGEN</i>  Evolution de la méthodologie de suivi : <i>stable depuis la fin du projet pilote -</i>
d	Dans certains cas spécifiques, le	Date des exercices de suivi antérieurs : <i>/</i>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.</p>	<p>Résultats des exercices de suivi antérieurs : ✓</p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau. <i>Mise en place du CEGEN; demande pour la création de la Fondation; projet de schéma directeur d'aménagement intégré, ...</i></p>	
--	---	--

II.7. Conclusions et mesures recommandées

<p>a Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p> <p><i>Plus que l'exploitation minière projetée dans sa partie nord, la chaîne de Mts Nimba subit de pressions du fait de la croissance démographique. Mais cette situation n'est pas catastrophique si les mesures préconisées dans le plan de gestion sont réalisées.</i></p> <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p> <p><i>La mise en oeuvre du plan de gestion devrait contribuer à lever le péril qui menace le site, permettre à la faune de Mammifères de se reconstituer et retrouver ainsi les valeurs d'intégrité qui ont permis au Nimba d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.</i></p>	<p>000</p>
<p>b Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <p><i>La gestion rationnelle du site passe par le renforcement des capacités du CEGEN, par la création de la Fondation et la mise en oeuvre du plan de gestion de la réserve de la biosphère.</i></p> <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p> <p><i>Les pressions exercées sur le site sont d'ordre anthropique. Elle demeureront aussi longtemps que la pauvreté s'accroîtra, que les systèmes de production et le niveau de vie général des populations ne seront pas améliorés.</i></p>	<p>000</p>
<p>c Proposition d'action(s) future(s)</p>	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p> <p><i>Renforcement des capacités de gestion du CEGEN;</i></p>	<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		<i>Création de la Fondation des Mts Niimba. Mise en œuvre du programme de conservation de la biodiversité par une gestion intégrée et participative.</i>	
d	Institution(s) responsable(s) de la mise en œuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Institution(s) responsable(s) de la mise en œuvre  Organisation : <i>CEGEN</i> Responsable : <i>Saramady TOURE</i> Adresse : <i>DG/CEGEN - BP. 3401 - CONAKRY</i> Téléphone : <i>(224) 41.38.48</i> Fax : <i>(224) 41.45.13</i> E-mail : <i>-</i>	000
e	Calendrier de mise en œuvre	Calendrier de mise en œuvre : <i>Juin 2000 - mai 2001 : étude de faisabilité</i> <i>A partir de 2002 : exécution du projet sur une période de 7 à 10 ans.</i>	000
f	Besoins d'assistance internationale	Besoins d'assistance internationale <input checked="" type="radio"/> OUI / NON  Type d'assistance souhaitée : <i>financière et technique (consultant internationaux, CTP...)</i>	000
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi : 1. Nom : <i>Division du Patrimoine</i> Adresse : <i>Direction Nationale de la Culture</i> 2. Nom : <i>Secrétaire du Comité National MAB</i> Adresse : <i>Direction Nationale de la Recherche Scientifique et Technique</i> ...	000
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	Organisme : <i>CEGEN</i> Personne responsable : <i>Saramady TOURE</i> Adresse : <i>BP. 3401 - Conakry</i> Tel. <i>(224) 41.38.48</i> <i>Fax (224) 41.45.13</i>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

## II.8. Documentation jointe

- Cartes et plans de situation du site
- Carte du site (zonage)
- Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/ vidéo) :
  - Impression générale (vue d'ensemble du site)
  - Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)
  - Photos illustrant l'état physique de conservation du site
  - Photos des principales atteintes au site et à ses environs
- Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site
- Bibliographie indicative

a		000
---	--	-----